

garde de mon enfant de 23 mois

Par Bibioule, le 22/12/2008 à 16:40

une fois le déménagement fait et que j'ai respectée les procédures pour en informer son père, est ce que j'aurais toujours cette obligation de lui donner en alternance (1 semaine sur 2), ou est ce qu'il faudra que je dépose une autre requète pour modifier cette garde alternée..?

Par jeetendra, le 22/12/2008 à 16:46

regardez dans mon blog le droit de visite et d'hébergement, lisez le, bonne soirée

Par Bibioule, le 22/12/2008 à 16:49

ok merci bien!bonne soirée à vous